

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le 19 octobre 2021 à 19h00 à la salle de conférence et via TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Huard, Mélanie	Parent, présidente et représentante C. P.
Lesage, Benoît	Parent, vice-président
Marcil, Alexandra	Parent
Parent, Nancy	Parent, trésorière et substitut au représentant C. P.
Arbour, Marie-Hélène	Enseignante
Lacroix, Sabrina	Enseignante
Petit, Isabelle	Enseignante
Crépeau, Claudia	Personnel de soutien
Robillard, Daniel	Personnel professionnel
Tremblay, Sarah	Membre de la communauté

ÉTAIENT ABSENTES

Delcambre, Janny	Parent
Tremblay, Isabelle	Parent
Verpaelst, Mylène	Enseignante

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Ménard, Anne-Marie	Directrice
--------------------	------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Huard accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 04.

24CÉ2122-020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alexandra Marcil et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté avec un changement au point 11 « Zone scolaire dans le secteur de l'école ». Les points suivants seront repoussés de 12 à 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

24CÉ2122-021

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Nancy Parent et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 19 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

4. SUIVIS

Aucun suivi.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

6. BUDGET RÉVISÉ 2021-2022

Mme Ménard présente le budget révisé en date du 23 novembre 2021.

Considérant que les membres du conseil d'établissement de l'école Joseph-Hermas-Leclerc confirment que les mesures dédiées ou protégées, attestées par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, ont été transférées au budget de l'école.

Considérant que le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15011, 15012, 15014, 15021, 15022, 15025, 15028, 15084, 15103, 15186, 15200, 15230, 15560.

24CÉ2122-022

Il est proposé par Marie-Hélène Arbour et appuyé par Alexandra Marcil :

D'adopter la révision budgétaire 2021-2022, telle que présentée par la direction de l'école, madame Anne-Marie Ménard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des centres de services scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2021-2022 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2021-2022 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

24CÉ2122-023

Il est proposé par Benoit Lesage et appuyé par Nancy Parent :

De confirmer que les mesures dédiées ou protégées attestées par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De confirmer avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15011, 15012, 15014, 15021, 15022, 15025, 15028, 15084, 15103, 15186, 15200, 15230, 15560.

De confirmer que les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre des mesures particulières ont été allouées aux établissements conformément aux fins prévues dans les règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires pour l'année 2021-2022.

De confirmer qu'une reddition de compte a été faite au conseil d'établissement le 30 novembre 2021 . La reddition de compte a été approuvée par les membres du CÉ par résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

24CÉ2122-024 7. GRILLE-MATIÈRE 2022-2023

Mme Ménard présente la grille-matière pour 2022-2023 telle que retravaillée par l'équipe-école. De nouveaux cours à option ont été ajoutés.

Il est proposé par Daniel Robillard, appuyé par Claudia Crépeau et résolu :

QUE la grille-matière 2022-2023 soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

24CÉ2122-025 8. SORTIES, ACTIVITÉS OU DÉRANGEMENTS À L'HORAIRE 2021-2022

Le tableau a été présenté et commenté par Mme Ménard.

Il est proposé par Marie-Hélène Arbour, appuyé par Alexandra Marcil et résolu :

QUE les projets d'activités éducatives présentés soient acceptés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. CSS – ACTE D'ÉTABLISSEMENT (2022-2023)

L'acte d'établissement a été déposé.

10. CSS – PLAN TRIENNAL (2022-2025)

Le plan triennal a été déposé.

24CÉ2122-026 11. ZONE SCOLAIRE DANS LE SECTEUR DE L'ÉCOLE

Les membres du conseil d'établissement ont remarqué l'état du trafic routier aux abords de l'école et du niveau de dangerosité qu'il en découle.

Étant donné la quantité d'enfants, d'élèves et d'étudiants fréquentant les abords de l'école (Garderies (2), école primaire Les Bâtisseurs, école secondaire J-H-Leclerc, centre de formations des adultes CRIF);

Étant donné la circulation importante de véhicules (scooters, voitures et autobus scolaires) lors des débuts et fins de journées ;

Étant donné la présence de beaucoup de nouveaux jeunes conducteurs moins expérimentés;

Étant donné l'absence de zones débarcadère dédiées;

Étant donné la présence d'arrêts d'autobus de la ville;

Le conseil d'établissement propose de communiquer avec les instances concernées pour améliorer les abords routiers des milieux scolaires du quartier afin d'augmenter la sécurité des véhicules, des élèves, des parents, des gens du quartier et de revitaliser le quartier.

Résolution proposée par Alexandra Marcil, appuyée par Marie-Hélène Arbour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Mme Mélanie présente les dernières nouvelles. La Fédération des comités des parents du Québec offre des webinaires ouverts aux membres des conseils d'établissement.

13. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Présence de la Barak à l'école de façon régulière. Les élèves répondent bien à l'invitation.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

14. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

15. VARIA

Aucun varia.

24CÉ2122-027

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Alexandra Marcil et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Direction

Présidence